



COMMISSION
NATIONALE
D'ADMISSION
classes
préparatoires

DOSSIER D'INSCRIPTION EN CLASSE ATS-Bio

ATS Bio

Type de dossier **Bac pro agricole**

N° Dossier

LYCEE INSTRUCTEUR (établissement du 1er voeu) :

CYCLE SUPERIEUR COURT ACTUEL :

ETABLISSEMENT :

BTSA/DUT/BTS... (option et sous option) :

IDENTITE :

Nom d'usage : Prénom usuel :

Nom de naissance : Prénom(s) Etat civil :

Né(e) le : à : Sexe (M ou F) :

Adresse (au 1er juin) :
.....

Code postal : Commune : Pays :

E-mail :

Téléphone 1 (domicile) : | | | | | | | | | | Téléphone 2 (portable) : | | | | | | | | | |

Profession des parents :

VOEUX DU CANDIDAT :

Vous notez le numéro du rang de vos voeux.

Vous notez 1 dans la colonne 'vos voeux' sur la ligne du voeu 1 et 2 sur la ligne du voeu 2, etc ...jusqu'à 12 voeux.

| Code classe | Etablissement | Hébergement | Vos Voeux |
|-------------|--|-------------------------------------|-----------|
| XCCRD | LEGTA Rodez La Roque(12) | Non hébergé | |
| XCCDI | LEGTPA Dijon Quétigny(21) | Résidence étudiant | |
| XCCBS | LEGTPA Besançon(25) | Chambre individuelle | |
| XCCVA | LEGTA Bourg les Valence(26) | Chambre individuelle | |
| XCCTO | LEGTA Toulouse(31) | Chbre individuelle + Rési. étudiant | |
| XCCBO | LEGTPA Bordeaux Blanquefort(33) | Résidence étudiant | |
| XCCMN | LEGTA de l'Hérault(34) | Résidence étudiant | |
| XCCRE | LEGTA Rennes Le Rheu(35) | Chambre individuelle | |
| XCCCL | LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat(63) | Non hébergé | |
| XCCGG | Lycée Pierre Gilles de genne-ENCPB(75) | Non hébergé | |
| XCCAM | LEGTA Amiens le Paraclet(80) | Résidence étudiant | |
| XCCGA | Lycée polyvalent Gallilée(92) | Chambre individuelle | |

PREFERENCES DU CANDIDAT : (Vous cochez la réponse appropriée)

- Je n'ai pas déposé d'autre demande d'admission en classe préparatoire en Paysage*
- J'ai déposé plusieurs demandes et je préfère la classe préparatoire au concours ATS-Bio*
- J'ai déposé plusieurs demandes et je préfère la classe préparatoire au concours Paysage*
- Je passe le concours C2*

Le candidat certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier. Toute distorsion ou erreur constatée par rapport aux bulletins scolaires entraînera l'élimination sans recours.

Fait à, le,
Signature obligatoire du candidat,

NOM D'USAGE :

TYPE DE DOSSIER

N° Dossier

PRENOM USUEL :

Bac pro agricole

CURSUS DE FORMATION :

| Année | Classe | Option/Série | Etablissement |
|-----------|--------|--------------|---------------|
| 2012-2013 | | | |
| 2013-2014 | | | |
| 2014-2015 | | | |
| 2015-2016 | | | |
| 2016-2017 | | | |
| 2017-2018 | | | |

EXAMEN DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES :

Option du bac ou du brevet :

Année :

NOTES :

Vous reporterez vos notes du 1er groupe à partir des relevés de notes d'examen. S'il y a des épreuves à choix, vous ne mentionnez qu'une discipline parmi celles proposées.

Barème: Sur la partie droite, vous avez les barèmes appliqués pour le calcul des cotations. La cotation varie de zéro (en dessous de la note minimum) à la cotation maximum, jusqu'à la note maximum. La relation n'est pas complètement linéaire.

| Code | Libellés des disciplines d'examen | Note sur 20 | Note Mini | Note Maxi | Cotation Maxi |
|-------|---|-------------|-----------|-----------|---------------|
| E1_T | épreuve E1 : français | | 11,0 | 15,0 | 3,5 |
| E4_T | épreuve E4 : mathématiques | | 11,0 | 15,0 | 3,5 |
| E4_T | épreuve E4 : sciences physiques | | 11,0 | 15,0 | 3,5 |
| E5_T | épreuve E5 : Choix Technique ou sciences appli. | | 11,0 | 15,0 | 4,0 |
| E2_T | épreuve E2 : langue vivante 1 | | 11,0 | 15,0 | 3,5 |
| MOYEX | Moyenne générale de l'examen | | 11,0 | 15,0 | 7,0 |

MENTION :

Aucune

Assez Bien

Bien

Très bien

AVIS : (Cadre réservé à la commission d'évaluation)

Avis de la commission d'évaluation sur l'ensemble du dossier du secondaire (cursus, dossier, moyenne générale, mention,...)

Faible : 0 à 3 points

Moyen : 4 à 10 points

Bien : 11 à 18 points

Très bien : 19 à 25 points

Nombre de points

/ 25

NOM D'USAGE :

TYPE DE DOSSIER

N° Dossier

PRENOM USUEL :

Bac pro agricole**RESULTAT DE LA SCOLARITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COURT :
1er semestre de l'année en cours**

Position dans la classe actuelle :

Nombre d'élèves Classement

Position dans la classe de 1ère année :

Nombre d'élèves Classement **AVIS :****Avis du conseil des professeurs (à remplir par le professeur coordonnateur de la formation du cycle supérieur court)**

| | Moyen | Assez bien | Bien | Très bien |
|--|-------|------------|------|-----------|
| Appréciation d'ensemble sur les résultats des deux années | 3 | 6 | 8 | 10 |
| Appréciation d'ensemble sur le travail | 1 | 3 | 5 | 7 |
| Aptitude à suivre un enseignement supérieur (classe prépa puis école d'ingénieur ou vétérinaire) | 2 | 4 | 6 | 8 |

* Cercler le chiffre correspondant à la situation du candidat

Total sur les résultats, le travail et les aptitudes / 25**Avis circonstancié du chef d'établissement d'origine,**

pouvant éclairer l'avis de la commission d'évaluation de l'établissement demandé

Nom et cachet du chef d'établissement

(Cadre ci-dessous réservé à la commission d'évaluation)

Avis de la commission d'évaluation de l'établissement demandé (cursus, dossier d'ensemble,..)

Avis défavorable : 0

Avis réservé : 1 à 6 points

Avis assez favorable : 7 à 12 points

Avis favorable : 13 à 19 points

Avis très favorable : 20 à 25 points

Nombre de points / 25**Total du dossier : / 100**

Consignes pour la constitution du dossier d'inscription

ATS Bio

Important :

Consignes pour la constitution du dossier d'inscription Concours c - Classes ATS BIO -

Pour les différents documents scolaires ci-dessous demandés, les candidats déjà diplômés devront prendre contact directement avec leur ancien établissement de préparation.

Les dossiers complets de demande d'admission doivent parvenir au Lycée demandé en premier vœu avant la date de clôture des inscriptions.

Tout dossier incomplet, non présenté dans les formes et délais prescrits, entraînera le rejet pur et simple de la demande. Les candidats seront informés par le secrétariat de la commission de la suite donnée à leur candidature par courrier personnalisé. Les résultats seront à disposition des établissements dès le lendemain de la commission sur 'Agrion'.

Constitution du dossier et consignes :

La demande d'admission est à remplir soigneusement par le candidat puis par le dernier établissement (conseil des professeurs, responsables de formation, directeur) fréquenté.

Pièces à fournir :

- 1 - Une photocopie des bulletins scolaires des classes de 1^{ère} et terminale baccalauréat portant notamment les appréciations des professeurs.
- 2 - Une photocopie du relevé des notes obtenues à l'examen de fin d'études secondaires.
- 3 - Pour les candidats déjà diplômés BTSA, BTS, DUT, une photocopie du relevé des notes obtenues à l'examen et les photocopies des relevés des notes (contrôles continus, compositions, examen blanc, bulletins scolaires des deux années). Pour les candidats en cours d'études (BTSA, BTS, DUT), les photocopies des relevés des notes et appréciations des enseignants en possession à la date du dossier; ces relevés doivent mentionner obligatoirement les moyennes de la classe.
- 4 - Le candidat transmettra à l'établissement d'accueil l'attestation d'obtention du diplôme dès réception.

| Calendrier des opérations | |
|---|--------------------------|
| Retrait des dossiers dans l'établissement de 1er vœu | A partir du 30 mars 2018 |
| Date limite de dépôt des dossiers à l'établissement du premier vœu | Jusqu'au 11 mai 2018 |
| Instruction des dossiers par les établissements | Jusqu'au 28 mai 2018 |
| Phase de pré-recrutement | Du 4 au 5 juin 2018 |
| Date de retour de tous les dossiers non pré-recrutés | A partir du 8 juin 2018 |
| Réunion de la Commission Nationale | Le 19 juin 2018 |
| Publication des résultats (liste principale / liste complémentaire) | A partir du 20 juin 2018 |
| Confirmation d'inscription (délai strict) | Avant le 11 juillet 2018 |

RAPPELS:

1-Les données recueillies dans ce dossier ont un caractère obligatoire dans la mesure où elles permettent à la Commission nationale de recrutement d'effectuer son travail. L'absence entraîne l'irrecevabilité du dossier.

2-Les destinataires des informations sont les opérateurs de la Commission nationale de recrutement et l'établissement d'accueil du candidat.

3-Conformément à l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et de rectification des informations recueillies s'exerce auprès du bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur - DGER/SDES/BFES 1 ter Avenue de Lowendal 75007 PARIS

